

Partenariat entre le Département, les hôpitaux et les Clic Humaniser le parcours d'accompagnement de soins des seniors

Renforcer la coordination entre les acteurs de proximité pour mieux accompagner la personne âgée dans son parcours de soins, tel est l'objectif de la convention signée à Challans entre le Département, le groupement de coopération sanitaire du marais breton vendéen et les Clic.

Le Nord-Ouest Vendée est un territoire où il fait bon vivre, et bon... vieillir. Actuellement, la population des plus de 75 ans avoisine les 15 000 personnes sur cette zone, et est encore appelée à progresser. Avec ses 1 450 places, son centre hospitalier Loire Vendée Océan à Challans et Machecoul, ses hôpitaux locaux à Noirmoutier et Saint-Gilles, ses Clic "Coord'Age" couvrant les cantons de Challans, Palluau, Beauvoir et Noirmoutier, le territoire dispose d'une offre de soins et de santé conséquente. Mais qui n'est pas toujours cohérente avec la répartition des services médico-sociaux, et reste encore trop mal connue du grand public.

Deuxième convention signée en Vendée

La création des guichets uniques dans les Clic - douze Clic en Vendée, financés à 80 % par le Département - dans le cadre du réseau de santé gérontologique, a permis de

franchir un premier cap, avec succès comme en témoigne la hausse du nombre de familles accompagnées. La signature d'une convention de partenariat entre le Département, le groupement de coopération sanitaire du marais breton vendéen et les Clic "Coord'Age" et "Pays Mer et Vie", permet aujourd'hui d'en passer un nouveau.

Grâce au réseau de médecins et d'associations d'accompagnement type ADMR, de plus en plus de personnes âgées peuvent rester plus longtemps à leur domicile si elles le souhaitent. Jusqu'à l'entrée, un jour, en hospitalisation. Mais après, que faire ? Retourner au domicile ? Se faire héberger dans la famille ? Rentrer dans un établissement d'accueil spécialisé ? **"Face à toutes ces questions, les familles ne doivent pas être laissées livrées à elles-mêmes"**, souligne Véronique Besse, présidente de la commission des actions sanitaires et sociales au Département, venue à Challans signer la convention.

Chèques taxi, télé-alarme, le dispositif d'aides reste mal connu. De même, l'entrée en Ehpad (1) doit être préparée en amont car **"la dépendance s'installe très vite quand une personne âgée est prise en charge dans un établissement loin de sa famille. Il faut offrir un suivi, en prenant en compte le degré de dépendance"**. Après les hôpitaux de Montaigu et de Challans, une troisième convention pourrait être signée avec celui de Fontenay.

Mutualiser les expertises

Sur le territoire, ce partenariat entre Clic, Ehpad et hôpitaux s'appuie sur une coopération



Au premier rang, Philippe Vollot, président du groupement de coopération sanitaire du marais breton vendéen, Véronique Besse, présidente de la commission des actions sanitaires et sociales au Département, le docteur Louis-Claude Mollé, président du Clic de Challans et Irène Balanger, secrétaire du Clic Mer et Vie

sanitaire historiquement très active, comme le montre le groupement de coopération sanitaire du marais breton vendéen, qui regroupe onze établissements.

Trois objectifs : **"mutualiser les expertises pour améliorer la qualité des prestations"**, indique Pierre Vollot, représentant du groupement et directeur du CHLVO, comme l'équipe de soins palliatifs qui intervient sur plusieurs établissements ou le service de protection des majeurs. Partage des moyens pour faire baisser les coûts : plateforme médicale commune, pharmacie à usage

interne, blanchisserie pour le linge des résidents. Mise à disposition d'outils d'évaluation gériatrique à Challans, Machecoul, Noirmoutier, Saint-Gilles et l'île d'Yeu, pour **"diagnostiquer la fragilité des personnes et éviter des hospitalisations qui sont souvent mal vécues"**. Organisation des sorties de l'hôpital en amont en lien avec le Clic. En vue d' **"optimiser et humaniser le parcours d'accompagnement et de soins"**.

Magali Dupont

(1) Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Des maisons de logement temporaire

Les services publics sont amenés de plus en plus à pallier à l'absence du soutien apporté jusqu'alors par les familles et les voisins. Nouveau maillon attendu dans le programme de 67 M € voté par le Département pour la solidarité envers les personnes âgées, la création d'une maison de logement temporaire à la sortie de l'hospitalisation. **"Les seniors pourront y séjourner d'une semaine à trois mois, renouvelable une fois, avant de retourner vivre à leur domicile, dans leur famille ou en Ehpad"**. Deux maisons, de 24 places chacune, seront en expérimentation à Olonne sur Mer et Saint-Fulgent, pour fin 2011.